

vendredi 26 août 2005

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 25 AOUT 2005

**Le gouvernement, réuni le 25 août 2005, a examiné des projets de délibération et des projets d'arrêté.**

### **Extension de la loi sur la bioéthique**

Le gouvernement a émis le vœu que l'Etat étende à la Nouvelle-Calédonie certaines dispositions de la loi bioéthique du 6 août 2004 afin de permettre la greffe d'organes et de tissus à partir de dons de certains éléments et produits du corps humain. Des projets de prélèvements d'organes (rein et cornée) sont envisagés en Nouvelle-Calédonie sur des personnes décédées.

En effet, face à l'évolution de l'insuffisance rénale en Nouvelle-Calédonie, au nombre de patients calédoniens en attente de greffes (50 patients), souvent plus jeunes qu'en métropole, à la nécessité pour eux de s'éloigner de leur famille et au délai d'attente de greffe, il devient urgent d'adopter une réglementation locale permettant le don d'organes ainsi que les greffes.

### **Subventions aux associations**

Le gouvernement a attribué des subventions à diverses associations, organismes et établissements publics :

- 14.705.000 CFP dans le domaine de l'enseignement
- 15.570.000 CFP dans le domaine sportif
- 33.100.000 CFP dans le domaine culturel et pour la Condition Féminine
- 9.673.000 CFP dans le domaine social
- 3.723.000 CFP dans le domaine économique
- 3.200 000 CFP dans le domaine agricole

Par ailleurs une subvention de 1.200.000 CFP sera versée à l'amicale Antilles-Guyanne pour le soutien aux familles des victimes de la catastrophe du Vénézuéla.

### **Soutien aux classes culturelles**

Les classes à Projet Artistique et Culturel (P.A.C) ont pour objectifs de :

- développer la créativité de l'élève
- lui apporter une culture dans les domaines artistiques
- favoriser un partenariat entre l'instituteur et l'artiste

La Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) organise le suivi de ces projets. Afin de soutenir ces actions, le gouvernement a voté une subvention de 1.500.000 F.

### **Subventions aux échanges scolaires**

Dans le cadre de leur projet pour 2005, certaines écoles ont programmé des échanges

scolaires, culturels et linguistiques avec les pays de la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Vanuatu).

L'objectif principal de ces échanges est de favoriser une ouverture sur le monde et la région. La finalité de ces projets n'est pas seulement un voyage dans un pays dont les élèves étudient les rudiments de la langue, mais bien une ouverture d'esprit. Ces échanges permettent aux enfants d'aborder les enseignements de façon plus concrète, de promouvoir la connaissance de l'autre, de comprendre que ses habitudes culturelles ne sont pas universelles, de découvrir d'autres codes culturels : c'est un premier pas vers le respect de la diversité culturelle.

Compte tenu des enjeux pédagogiques, culturels et personnels liés aux échanges éducatifs dans leur dimension internationale, le gouvernement a décidé de verser une subvention d'un montant total de 1.500.000 F aux écoles primaires publiques qui ont mis en place un tel projet d'école.

### **Les tarifs du Port Autonome modifiés**

Le gouvernement a pris un arrêté modifiant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, les tarifs du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie applicables aux usagers et concessionnaires de cet établissement public comme suit :

#### Cale de halage 1000 tonnes :

- la 1<sup>ère</sup> journée : 43.350 CFP + 82 CFP par tonneau à partir de 200 tonneaux,
- la 2<sup>ème</sup> journée et suivantes : 14.586 CFP + 67 CFP par tonneaux à partir de 200 tonneaux.

#### Cale de halage de 200 tonnes, un tarif unique quelles que soient les caractéristiques du navire :

- montée-descente incluant la 1<sup>ère</sup> journée sur cale : 35.000 CFP
- immobilisation sur cale : 10.000 CFP par jour

Le reste restant inchangé.

Par ailleurs, il est instauré un tarif de location des locaux situés au quai des scientifiques et occupés par le Syndicat Professionnel des Pilotes Maritimes de Nouvelle-Calédonie (2100 CFP par an) et par l'IFREMER (2700 CFP par an)

### **Divers**

- Le gouvernement a approuvé le compte financier 2004 de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economique (ISEE), arrêté en recettes à la somme de 451.713.917 CFP et en dépense à la somme de 386.812.507 CFP, ce qui laisse apparaître un résultat global excédentaire de 64.901.410 F qui abondera le fonds de roulement.
- Le gouvernement a procédé à plusieurs nominations :
  - Mme Isabelle Masselot en qualité de chef du service des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie par intérim,
  - M. Thierry George, chef du service contrôle et des prix, et qui a assuré l'intérim depuis le départ de Madame Odile Boyer, est nommé directeur de la DAE (Direction des Affaires Economiques).
  - Melle Sabrina Deroche, qui était précédemment responsable du laboratoire, en tant que chef du service du laboratoire d'analyses minérales
  - M. Guy Leroy, qui occupait précédemment les fonctions de responsable du bureau administratif et financier, en tant que chef du service administratif et financier